



Le bilan de compétences vise à soutenir les personnes face aux réalités du monde du travail et aux questionnements sur le sens qu'elles attribuent au travail, sur la direction qu'elles souhaitent donner à leur carrière.

CONTACT

 c.charras@stdialectica.fr

 06.49.61.98.34

 www.stdialectica.fr

1 place Anatole France, Saint-Etienne



Public et Pré-requis

Ouverts à tous les professionnels en activité ou en situation d'inactivité (arrêt maladie – demandeur d'emploi)

Conditions d'entrée

Entretien préalable d'analyse de la demande afin de créer un programme pédagogique personnalisé et de valider l'entrée en bilan de compétences.

Entrée et sortie permanente toute l'année.

Délai d'accès 1 mois ½

BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences vous permettra de définir un projet professionnel :

- **CLAIR** avec des objectifs simples (métier, emploi, fonction, secteur d'activité, ...)
- **COHERENT** avec votre profil professionnel (compétences, potentiels, aspirations, personnalité, ...)
- **REALISTE** avec les réalités du marché, des pratiques de recrutement, des contraintes personnelles.
- **CONCRET** avec un plan d'actions (formation, démarche, financement, ...)

OBJECTIFS

- **Préciser un projet professionnel**
- **Se donner un plan d'action**
- **S'orienter professionnellement**

Il permet de **consolider l'estime de soi, d'augmenter la connaissance de soi et d'identifier concrètement ses compétences.**

Il permet d'avoir un accompagnement individualisé pour mieux aborder une période de transition professionnelle subie ou souhaitée.

METHODOLOGIE

- * Des temps d'auto-évaluation et d'évaluation à partir d'outils reconnus et validés
- * Des temps d'entretiens individuels en face à face
- * Des temps d'investigation, d'enquêtes terrain et de recherche documentaire
- * Des temps de synthèses ponctuant chaque étape.

DEROULEMENT

UNE PHASE PRELIMINAIRE

- ☒ Confirmer engagement du bénéficiaire.
- ☒ Analyser et définir ses besoins.
- ☒ Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences.

UNE PHASE D'INVESTIGATION

- ☒ Analyser le parcours professionnel, scolaire et personnel
- ☒ Identifier et évaluer des compétences et aptitudes professionnelles
- ☒ Déterminer des possibilités d'évolution professionnelle
- ☒ Explorer le marché du travail et la réalité des métiers

UNE PHASE DE CONCLUSION-SYNTHESE

- ☒ Formaliser un projet professionnel
- ☒ Recenser les facteurs favorisant ou non la réalisation
- ☒ Prévoir un plan d'action de mise en œuvre du projet
- ☒ Valider le document synthèse

INTERVENIR EN SANTE AU TRAVAIL | DEVELOPPER LA COHESION ET LES COLLECTIFS DE TRAVAIL | ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Mathilde Montabonnel | Psychologue du travail | **06 11 61 73 75** | m.montabonnel@stdialectica.fr

Carole Charras | Psychosociologue | **06 49 61 98 34** | c.charras@stdialectica.fr

1 place Anatole France 42000 Saint-Etienne | **stdialectica.fr**

SCOP ARL à capital variable - RCS Saint-Etienne 810 906 297 00041

Déclaration enregistrée sous le n° 84 42 03124 42 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes

Numéro Datadock : 0063867 / Certificat Qualiopi : N° 928976/r2

DEONTOLOGIE

Financement

Le bilan de compétences peut être mis en œuvre :

↳ **à l'initiative du salarié, dans le cadre de son CPF**

PRIX INDIVIDUEL

BILAN DE COMPETENCES EXPLORATIONS / HORIZONS

24 heures (dont 17 heures de face à face) : **1920 euros Net de taxe**

BILAN DE COMPETENCES TRAJECTOIRE / IMPULSION

18 heures (dont 13 heures de face à face) : **1515 euros Net de taxe**

① Décret n° 2024-394

Depuis le 2 mai 2024, les titulaires du CPF souhaitant mobiliser leurs droits s'acquittent d'une **participation financière obligatoire de 103,20€** - le montant de cette participation pourra être revalorisé chaque année par arrêté.

Certains titulaires, en fonction de contexte bien précis, peuvent être exonérés de cette participation :

- les demandeurs d'emploi
- les titulaires qui bénéficient d'un abondement de la part de leur employeur
- les titulaires qui bénéficient d'un abondement de la part de leur OPCO, d'un accord de branche, etc.
- les titulaires qui mobilisent leurs droits dans le cadre de leur Compte professionnel de prévention (C2P)
- les titulaires qui bénéficient d'un abondement « accident du travail ou maladie professionnelle » (AT/MP)

↳ **à l'initiative de l'employeur, avec l'accord du salarié, dans le cadre du plan de développement des compétences**

En référence aux textes du Code du Travail :

L 6313-10, R 6321-2 et R 6322- 32 à 60 et du Code de Déontologie des Psychologues, la prestation Bilan de Compétences est réalisée en conformité et application :

- * Du consentement de l'intéressé
- * De la pertinence de la méthodologie utilisée
- * Du respect de la vie privée
- * Du respect du secret professionnel
- * De la confidentialité des informations et des résultats recueillis
- * En référence à l'art. R 6322-37 à 39 et suivant du Code du Travail, le document de synthèse est la seule propriété du bénéficiaire qui en dispose et en use à sa convenance.

SUIVI ET EVALUATION

La responsabilité pédagogique et l'animation de cette action relève de la responsabilité de l'intervenante. Elle est donc votre contact pour toute question pédagogique et/ou administrative.

Un questionnaire d'évaluation de la prestation est réalisé à chaud et à froid (+ 6 mois). Le bénéficiaire de l'action peut être rappelé afin d'avoir des précisions sur les réponses données par lui.

Un rendez-vous de suivi est réalisé 6 mois

RESULTATS

Notre centre de bilan de compétences est ouvert depuis janvier 2019 et a accompagné 92 bénéficiaires. Les résultats indiqués ci-dessous ont été rapportés par 10 bénéficiaires ayant réalisé leur bilan de compétences en 2025.

SATISFACTION GENERALE

100 % DES BENEFICIAIRES SONT SATISFAITS DE L'ACCOMPAGNEMENT
DONT 90% DES BENEFICIAIRES SONT TRES SATISFAITS

100 % DES BENEFICIAIRES RECOMMANDENT NOTRE CENTRE DE BILAN DE COMPETENCES

Nos bénéficiaires considèrent que le bilan de compétences leur a permis de **mieux connaître leurs compétences, leurs aspirations et d'élaborer un projet professionnel** en lien avec ceux-ci. Ils considèrent également le bilan de compétences comme **une expérience constructive, enrichissante permettant d'effectuer un changement professionnel ou personnel**. Il permet également la **consolidation de l'estime de soi en améliorant la connaissance de soi**.

INTERVENIR EN SANTE AU TRAVAIL | DEVELOPPER LA COHESION ET LES COLLECTIFS DE TRAVAIL | ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Mathilde Montabonnel | Psychologue du travail | **06 11 61 73 75** | m.montabonnel@stdialectica.fr

Carole Charras | Psychosociologue | **06 49 61 98 34** | c.charras@stdialectica.fr

1 place Anatole France 42000 Saint-Etienne | **stdialectica.fr**

SCOP ARL à capital variable - RCS Saint-Etienne 810 906 297 00041

Déclaration enregistrée sous le n° 84 42 03124 42 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes

Numéro Datadock : 0063867 / Certificat Qualiopi : N° 928976/r2

PRIX ENTREPRISE :

**BILAN DE COMPETENCES : EXPLORATION/
HORIZONS**

24 heures (dont 17 heures de face à face) : **2210 euros Net de taxe**

**BILAN DE COMPETENCES : TRAJECTOIRE /
IMPULSION**

18 heures (dont 13 heures de face à face) : **1690 euros Net de taxe**

Notre organisme de formation est certifié
QUALIOPI – Bilan de compétences.

Accessibilité

Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous contacter afin de louer un local accessible PMR au besoin.

Réorientation possible vers des partenaires en fonction des situations de handicap.

**Pour toutes demandes
d'accompagnement, vous pouvez
contacter notre référente handicap
Carole Charras :**

c.charras@stdialectica.fr

**Notre politique d'accessibilité est
consultable à l'accueil de
l'établissement ou sur demande.**

ATTEINTE DES OBJECTIFS**100 % DES BENEFICIAIRES DECLARENT AVOIR ATTEINT LEURS OBJECTIFS**

- 80 % DECLARENT AVOIR PLEINEMENT ATTEINT LEURS OBJECTIFS
- 20 % DECLARENT AVOIR ATTEINT LEURS OBJECTIFS

AUCUN BENEFICIAIRE A ABANDONNE EN COURS DE BILAN DE COMPETENCES
100% DES BENEFICIAIRES ONT EFFECTUE ENTRE 2 ET 5 ENQUETES PROFESSIONNELLES

PROJETS ELABORES

10 % DES BENEFICIAIRES ONT CHOISI DE QUITTER LEUR ENTREPRISE ET ONT RETROUVE LEUR METIER DANS UN CONTEXTE DE TRAVAIL CORRESPONDANT MIEUX A LEURS ATTENTES ET ASPIRATIONS

30 % DES BENEFICIAIRES ONT CHOISI DE SE RECONVERTIR PROFESSIONNELLEMENT ET SONT ENTRES EN FORMATION

40 % DES BENEFICIAIRES ONT CHOISI D'EVOLUER EN INTERNE VERS UN NOUVEAU POSTE
20 % DES BENEFICIAIRES ONT CHOISI DE RESTER AU MEME POSTE ET ONT CHANGE LEUR REGARD SUR LEUR SITUATION PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE

SUIVI A 6 MOIS**100 % DE NOS BENEFICIAIRES ONT EU UN ENTRETIEN DE SUIVI.**

- 80 % DES BENEFICIAIRES OCCUPENT UNE SITUATION PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LE PROJET DEFINI DANS LE CADRE DU BILAN DE COMPETENCES

100 % DES BENEFICIAIRES ONT PRIS UNE DECISION PROFESSIONNELLE GRACE AU BILAN DE COMPETENCES

INTERVENIR EN SANTE AU TRAVAIL | DEVELOPPER LA COHESION ET LES COLLECTIFS DE TRAVAIL | ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Mathilde Montabonnel | Psychologue du travail | **06 11 61 73 75** | m.montabonnel@stdialectica.fr

Carole Charras | Psychosociologue | **06 49 61 98 34** | c.charras@stdialectica.fr

1 place Anatole France 42000 Saint-Etienne | **stdialectica.fr**

SCOP ARL à capital variable - RCS Saint-Etienne 810 906 297 00041

Déclaration enregistrée sous le n° 84 42 03124 42 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes

Numéro Datadock : 0063867 / Certificat Qualiopi : N° 928976/r2